

ne sont pas moins connus, puisqu'en conséquence de ces dangereux engagements, la Cour de Saxe avoit fourni ses troupes pour aider à envahir non-seulement les Etats du Roi en Silésie, mais aussi pour soutenir le projet d'attaquer Sa Maj. dans l'intérieur de ses Etats, & jusques dans sa Résidence Royale.

Que pour n'être pas exposée aujourd'hui à de pareilles entreprises, Sa Maj. Prussienne a été dans la nécessité de se tenir sur ses gardes, & d'employer dans la situation où Elle se trouve maintenant, les mesures de précaution que la prudence lui dictoit : Qu'au reste, comme c'est à contre-cœur qu'Elle s'est vu obligée de faire marcher ses troupes dans les Etats de Saxe, Elle a jugé à propos de déclarer de la manière la plus solennelle, tant à Sa Maj. le Roi de Pologne qu'à l'Europe Entière, qu'Elle ne s'est portée à cette démarche par aucunes vues offensives contre Sa Majesté Polonoise, ou contre ses Etats : Qu'ainsi, ses troupes n'entrent point en Saxe comme ennemies : Qu'Elle ne les y fait entrer que pour sa propre sûreté & pour celle de ses Etats : & qu'en conformité de ses intentions Royales, Elle a donné ordre, qu'elles y observassent le meilleur ordre & la plus exacte discipline.

Qu'après les motifs pressans qui ont contraint Sa Majesté Prussienne de faire, malgré Elle, une pareille démarche, Elle ne souhaite rien avec plus d'ardeur que de voir approcher l'heureux moment qui lui procure la satisfaction de remettre à Sa Maj. le Roi de Pologne, ses Etats Héritaires, que le Roi n'a pris & n'occupe que comme un Dépôt, qui lui est & lui sera toujours sacré.

Sur une promesse du Prince Ferdinand de
Brunsv.